

Image not found or type unknown



Faillite SARL endettement

Par **adette**, le **01/08/2016** à **12:13**

Bonjour,
[smile36] Mon fils a fait faillite de sa SARL suite séparation conjointe.
Tribunal de commerce s occupe de la liquidation le hangar sera vendu seul bien que possédait mon fils
. Il bénéficie du RSA s il trouve du travail le reste de la dette sera t il pontife sur son salaire (environ 50 000 euros)
Merci pour réponse